

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Création de l'Unité nationale Etias pour le contrôle des frontières européennes

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la création et l'organisation de l'Unité nationale ETIAS.

Le European Travel Information and Authorisation System (ETIAS) a pour objectif d'effectuer un contrôle préalable des ressortissants de pays tiers dispensés de visa avant leur arrivée sur le territoire européen. Il s'agit essentiellement d'évaluer les risques migratoires, sanitaires et sécuritaires.

Concrètement, ce règlement oblige tous les États membres à créer une unité nationale ETIAS et à la connecter au système central ETIAS.

L'avant-projet de loi a pour but de créer l'Unité nationale ETIAS, de clarifier les responsabilités entre les parties prenantes et de nommer le responsable de traitement ETIAS.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be